



Règlement sur l'attribution de primes aux coureurs et coureurs ayant effectués une belle saison sportive

Article premier Principe

L'UCN souhaite encourager les jeunes sportives et sportifs membres des clubs cyclistes du canton de Neuchâtel.

A cet effet, le comité peut décider de récompenser, par le versement d'une prime annuelle, une belle saison effectuée par la cycliste ou le cycliste.

Le comité peut aussi décider de récompenser ponctuellement un-e cycliste ayant particulièrement brillé à l'occasion d'une manifestation sportive.

Art. 2 Personnes visées

Peuvent entrer en ligne de compte pour une récompense annuelle, les coureurs des catégories sportives U17 à U23 (garçons et filles), ainsi que la catégorie « Elite ».

Art. 3 Compétence du comité de l'UCN

Le comité de l'UCN décide souverainement du choix des coureuses et coureurs cyclistes susceptibles de se voir octroyer une récompense annuelle ou ponctuelle.

La présidence des clubs affiliés à l'UCN est invitée annuellement à proposer au comité sa liste des jeunes susceptibles de se voir octroyer une récompense annuelle avant le 15 octobre.

Art. 4 Présentation des coureuses et coureurs récompensés

La liste des sportives et des sportifs ayant obtenu une récompense annuelle ou ponctuelle est publiée sur le site de l'UCN.

Les lauréats sont invités, ainsi que leur proches et les présidents des clubs sportifs, à une réception annuelle organisée par l'UCN.

Art. 5 Montant des primes allouées

Le montant de la prime allouée est fixé de manière discrétionnaire par le comité de l'UCN, en fonction du budget dont dispose l'UCN.

Art. 6 Voie de recours

Un éventuel recours contre une décision d'octroi ou de refus d'octroi prise par le comité peut être déférée dans le mois à l'assemblée générale de l'UCN. La décision de la l'assemblée générale peut être attaquée en justice aux conditions de l'art. 75 CC.

Art. 7 Entrée en vigueur

Ce règlement a été adopté par le comité de l'UCN le 21 octobre 2024.

Il entre immédiatement en vigueur et est publié sur le site de l'UCN

Ainsi fait à Bevaix au siège du Président, le 21 octobre 2024

La secrétaire



Martine Python

Le Président



Claude Nicati